

pour qu'il soit entièrement occupé à l'ouverture de la saison d'expédition, vers le 10 ou le 15 avril. Ce que j'en dis découle en partie de mes propres connaissances en matière de transport et en partie de consultations avec ceux qui s'occupent de charger et de décharger les wagons de chemin de fer des points terminaux et des bateaux. Je me suis aussi entretenu avec les préposés à la manutention des élévateurs et avec les employés des chemins de fer.

La méthode préconisée par le ministre est rétrograde. J'admets qu'il en coûte plus cher pour remplir l'aire d'entreposage dès le début et que la plupart des frais sont à la charge des agriculteurs. Mais ce n'est pas de cela qu'ils se soucient actuellement, c'est plutôt de pouvoir livrer du blé et de retirer de l'argent comptant et ils sont prêts pour cela à accepter plus tard des frais supplémentaires d'entreposage.

Examinons la situation par rapport aux quotas d'il y a un an; elle était alors pire que d'habitude. Le ministre en conviendra, j'en suis sûr. Des problèmes se posaient il y a un an au sujet de la livraison et du grain gourd et humide. Le 12 janvier de l'an dernier, nous comptions dans les trois provinces des Prairies environ 840 points d'expédition où le quota était de deux ou trois boisseaux. A la même date cette année, aucun point d'expédition ne comptait de quota de ce genre.

J'appuie de tout cœur le ministre, pour ce qui est de l'application des règlements de la Commission canadienne du blé relatifs à la livraison du grain, aux livrets de permis et à la contrebande. Ce qui est déplorable, c'est que les points d'expédition des trois provinces des Prairies n'ont pas encore livré leur unité ou leur quota d'un boisseau ni même le quota supplémentaire de cinq boisseaux de la campagne agricole précédente; les agriculteurs doivent donc recourir à des mesures extrêmes pour obtenir de l'argent comptant et enfreignent de ce fait les règlements de la Commission du blé. Ce n'est pas par plaisir qu'ils le font. La grande majorité des fermiers appuient la Commission canadienne du blé. Ils vont jusqu'à accepter des sanctions ou des amendes lorsqu'ils enfreignent les règlements. Le fait est qu'ils n'ont pu livrer de grain et qu'il leur faut absolument de l'argent comptant. Ils sont forcés d'en venir à cette extrémité.

Il est temps que le ministre adopte des mesures contraaires lorsqu'il s'agit d'utiliser l'espace des élévateurs terminaux de la tête des Lacs. Il est normal qu'à la fin de la saison navigable ceux-ci soient presque vides. Il est normal de remplir cet espace au cours de l'hiver. Si les agriculteurs pouvaient livrer leurs contingents durant l'hiver, on n'aurait pas à s'inquiéter. Ils seraient heureux de rem-

plir cet espace. Étant donné l'impossibilité où ils se trouvaient de livrer leurs contingents, d'où leur situation financière désespérée, d'autres efforts sont nécessaires pour prévoir de l'espace à l'emplacement des élévateurs du pays afin que les agriculteurs puissent livrer leurs contingents et recevoir une somme en espèces, bien qu'il puisse en coûter davantage, ultérieurement, sous forme d'entreposage supplémentaire.

L'espace prévu pour une quantité de 60 à 70 millions de boisseaux dans leurs élévateurs terminus de la Tête des lacs équivaut à un contingent de deux boisseaux pour tous les points d'expédition qui desservent normalement celle-ci. Il s'agirait de tous les points d'expédition du Manitoba et de la moitié de ceux de la Saskatchewan. Ils représenteraient environ 31 millions d'acres, soit environ 62 millions de boisseaux de grain ou plus de 100 millions de dollars sous forme de recettes agricoles. Une fois les grains livrés à nos élévateurs la moitié de la somme serait recouvrée par la Commission du blé pour récupérer les avances en numéraire. Ainsi, les agriculteurs conserveraient plus de 50 millions de dollars. Cela pourrait s'accomplir durant les cinq prochaines semaines.

A mon avis, l'espace des élévateurs terminaux de la Tête des lacs pourrait et devrait être rempli vers la fin de février et non pas vers la fin du mois d'avril. Ainsi, à tous les points d'expédition du Manitoba et à plus de la moitié de ceux de la Saskatchewan, les agriculteurs pourraient livrer des contingents de deux boisseaux six ou sept semaines plus tôt que dans d'autres circonstances.

Le ministre prétend qu'il est plus pratique de remplir tout cet espace à la veille de la reprise de la navigation, à raison de 1,000 wagons par jour. D'après lui il est plus pratique d'y emmagasiner ce grain à la fin de la période de chargement. Je me suis entretenu avec des manutentionnaires de céréales aux terminus et aux élévateurs. Or, d'après eux il vaut mieux décharger 1,000 wagons par jour au début de cette période lorsqu'il y a de l'espace pour 60 ou 70 millions de boisseaux.

Les terminus à la tête des Lacs peuvent manutentionner au moins 1,200 wagons par jour. Pendant l'hiver, c'est vrai, il faut que les trains soient courts, mais il est certes raisonnable de dire que l'on pourrait décharger 1,000 wagons par jour et que cet espace pourrait être comblé d'ici la fin février. On pourrait alors, au fur et à mesure que les terminus se remplissent, diminuer le nombre des wagons. Lorsque l'espace disponible baisse à 10 ou 20 millions de boisseaux, on dispose d'un choix de compartiments plus limité, destinés à des catégories précises. Il y a aussi moins d'espace pour sécher le grain. Il va sans dire que lorsque l'on déchargera jusqu'à 1,000